

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **1 (1865)**

Heft 22

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

NOVEMBRE 1865.

1^{re} année.

N^o 22.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Sur le devoir du travail et sur la simplicité des mœurs au sein des classes supérieures. (Suite). — Conférences générales des instituteurs neuchâtelois. — Quelques mots sur les pensionnats. — Questions d'histoire nationale. — Chronique scolaire.

Sur le devoir du travail et sur la simplicité des mœurs au sein des classes supérieures.

(Suite.)

Si des garçons nous passons aux filles, nous trouvons un état de choses plus grave encore. Grâce à l'excellente éducation qu'on donne maintenant à une foule de jeunes filles dans un grand nombre d'établissements, nous avons aujourd'hui non seulement dans les classes supérieures, mais à travers toutes les couches des classes moyennes, une quantité de jeunes demoiselles qui rougiraient si on les trouvait un balai à la main, ou puisant de l'eau à la fontaine, comme Rébecca. Et cependant il n'y a rien de plus triste qu'une vie de mijaurée inoccupée. On se traîne du lit à la toilette, de la toilette à la table, de la table au salon; on fait et l'on reçoit quelques visites, avec force compliments affectés, on écrit quelques

lettres sur des riens, on recueille ou raconte quelques nouvelles sur le compte du prochain, on lit quelque roman qui échauffe l'imagination, ou l'on joue une romance mélancolique.... en attendant que le sort, triste sort souvent ! vous envoie quelque prétendant qui mette fin à vos ennuis. Une demoiselle qui a le cœur à la bonne place ne soutient pas longtemps un tel rôle. De loin en loin j'en vois apparaître une chez moi : Maintenant, dit-elle, je suis décidée de partir, je n'y tiens plus, me sauriez-vous une place en Angleterre, en Hollande, peu m'importe où, pourvu que je sois occupée. — Et la maman, que dit-elle de votre projet ? — La maman me laisse volontiers aller, nous ne nous entendons plus. — Eh bien, on tâchera de vous placer. Je n'aime pas à voir les jeunes filles quitter le pays, mais il vaut mieux aller travailler en pays étranger que de rester à ne rien faire à la maison.

Toutes les jeunes demoiselles ne sont pas aussi libres et aussi bien inspirées. Me trouvant dans une maison immensément riche, je me hasardai de demander à une demoiselle de 20 ans à quoi elle s'occupait, car c'est toujours ce qui m'intéresse le plus de savoir quand je parle avec de jeunes demoiselles. Hélas ! monsieur, me dit-elle, je n'ai presque rien à faire. Je brode un gilet pour la fête de mon père, et c'est moi, comme vous l'avez vu, qui sert le thé. — Mais votre mère est très occupée, elle a ce vaste château à surveiller et six domestiques à diriger : ne pourriez-vous pas vous charger d'une partie de son administration : de la lingerie, des habits, des provisions ou de la cuisine ? Ce serait un excellent exercice, qui vous relèverait à vos propres yeux en vous donnant le sentiment que vous êtes utile dans ce monde. — Hélas ! monsieur, me dit-elle les larmes aux yeux, j'ai souvent supplié ma mère de me confier une partie de son administration, mais elle ne veut pas m'associer à son travail, et je meurs d'ennui. Je vais chercher le calme du cœur dans des exercices religieux, dans de bonnes lectures, mais je ne le trouve pas. Conseillez-moi, que dois-je faire ? — Il est bien difficile, dans votre position, de vous donner un bon conseil. L'homme ne trouve de satisfaction que dans l'accomplissement du devoir, dans la mise en œuvre de ses facultés. Je désire que vous puissiez bientôt vous établir pour trouver un centre d'activité. En attendant, tâchez de devenir le bon ange des pauvres et des malades des environs.

Fénelon avait déjà, de son temps, fait l'observation que l'oisiveté nuisait infiniment au caractère des filles des hautes classes, et il écrivit un bon livre pour engager les parents à leur faire donner une bonne et solide instruction qui occupât leur cœur et leurs pensées. Je pense aussi que le premier devoir des familles riches est de faire donner une bonne édu-

cation à leurs filles. Je ne connais rien de plus heureux que des jeunes filles, à la fleur de l'âge, occupées sérieusement de leur culture intellectuelle, morale et religieuse, loin des préoccupations de la vanité et des orages du cœur. Dans de telles conditions il y a réellement un printemps de la vie, plein de parfum et de poésie. Mais pour qu'une jeune fille prenne à cœur son éducation, il faut qu'elle soit placée sous la double influence de la religion qui purifie le cœur et fortifie la volonté, et d'une vocation future pour laquelle elle doit se préparer. Malheureusement l'éducation de bien des filles ne se rattache à aucun but fixe, ni dans le ciel, ni sur la terre, et cette absence de but est ce qui les démoralise et pendant leurs études et après.

Mais comment fixer un but à l'éducation de jeunes filles auxquelles les préjugés de la coterie et des mœurs ont rendu le travail méprisable ? Ah ! voilà, en effet, où gît la difficulté. Voilà le mal contre lequel il faut réagir. Il faut que chez nous, comme dans la Nouvelle-Angleterre, tous les travaux redeviennent honorables dans toutes les classes. Il y a assez d'occupations dans ce monde pour les jeunes filles. Il y a d'abord les soins du ménage. Dans une grande maison le travail n'a pas de fin ! Que j'aime à voir ces deux filles d'un conseiller d'Etat faire la cuisine à tour et n'avoir qu'un chapeau et un schall à elles deux ⁽¹⁾, parce qu'il y en a toujours une qui reste à la maison pour le ménage !

Après le ménage, il y a le service des pauvres et des malades. Que de bien de jeunes demoiselles pourraient faire en réunissant de petites filles pauvres autour d'elles, pour leur apprendre les ouvrages du sexe, ou bien en visitant des malades et leur procurant quelque adoucissement à leurs maux. On voudra bien m'excuser si je prends encore un exemple à Neuchâtel. Des demoiselles de cette ville, appartenant à l'ancienne aristocratie, se sont consacrées aux œuvres de charité comme diaconesses. Voilà une vertu plus qu'ordinaire ; je dirais qu'elle est héroïque, si je ne savais pas qu'elle est avant tout chrétienne. Le riche et le pauvre, ah ! si on savait une fois le comprendre, se correspondent ici-bas dans les plans de la souveraine sagesse. Quand ils ne consentent pas à unir leur existence et à la confondre dans l'amour, il y a guerre entre le haut et le bas. Dans le cas contraire, il y a paix et bonheur réciproques. Un médecin anglais a guéri un riche misanthrope en le conduisant dans des réduits, où ses guinées firent couler les larmes du bonheur. Pour la première fois, il sentit de pures jouissances et comprit que son cœur pouvait être renouvelé en pratiquant la loi de l'Evangile. Pourquoi ne

(1) Je tiens ce fait de l'une des deux sœurs, qui me l'a cité comme un trait de mœurs de son canton.

pas faire du bien, quand on le peut ? Pourquoi accumuler du superflu ? Pourquoi laisser ronger des vers dans les galetas et les chambres hautes, tant de choses qui seraient si bien placées chez le pauvre.

La carrière de l'éducation peut encore offrir des occupations utiles aux demoiselles des classes supérieures. Je sais que plusieurs regardent cette carrière avec mépris. Mais ce préjugé est un de ceux que l'on peut vaincre. En Amérique, les demoiselles des classes supérieures se livrent presque toutes, pendant quelques années, à l'enseignement. L'école est pour elles un stage avant le mariage, et la plupart deviennent d'excellentes mères de familles. Mais pour exercer une vocation qui demande des efforts et de la persévérance, il faut avoir été élevé dans la simplicité et l'amour du travail. Que pourrait entreprendre une jeune demoiselle habituée à se choyer et à se mettre en émoi pour la plus légère indisposition !

J'aimerais, sur un sujet aussi important, à donner de meilleurs conseils ; mais la chose est difficile, chaque cas exigeant, pour ainsi dire, une solution particulière. Mon but, au reste, n'est pas de montrer ce qu'on aurait à faire dans telle ou telle circonstance donnée, mais bien de démontrer et de faire sentir la nécessité du travail et de la simplicité, en particulier au sein des classes supérieures. Nous vivons dans un temps où il est bon de rappeler que la simplicité et le travail sont des éléments essentiels de notre bonheur. Tout le monde a besoin de savoir cela, et si je me suis particulièrement adressé aux riches, c'est parce qu'ils sont plus exposés que d'autres à oublier cette vérité, et que d'ailleurs leur exemple est funeste aux autres classes. Quant à nous, instituteurs, nous ne devons rien négliger pour maintenir, répandre et faire aimer cette vérité.

J. PAROZ.

CONFÉRENCES GÉNÉRALES DES INSTITUTEURS NEUCHÂTELOIS.

Les conférences générales des instituteurs neuchâtelais ont eu lieu, au château de Neuchâtel, les 16, 17 et 18 octobre. Ces réunions si fraternelles et si instructives tout à la fois, ont été fréquentées par 98 membres du corps enseignant accourus, à l'appel de la Direction de l'Éducation publique, de toutes les parties du canton, des grandes localités comme des plus petits hameaux. Les Assises ont duré de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 6 ou 7 heures du soir. Ce temps était bien un peu long, mais le bonheur de se trouver ensemble, l'intérêt qu'offraient les discussions,

les bons conseils pratiques qui étaient donnés, tout cela l'a abrégé, ou plutôt l'a fait envoler comme un songe, si bien que, lorsque la clôture a été prononcée, chacun se disait ce mot plein de regrets : « déjà? »

Les séances de la matinée ont été consacrées à la discussion des questions pédagogiques proposées, et celles de relevée, aux affaires d'administration de la Société. Nous allons passer en revue les points les plus saillants de ces deux ordres de questions, mais, au préalable, pour l'intelligence de nos lecteurs des autres cantons, nous dirons un mot de l'organisation des conférences neuchâteloises.

* * *

Le canton de Neuchâtel, il faut lui rendre cette justice, a fait, de tout temps, de grands sacrifices en faveur de l'éducation populaire. Déjà, en 1830, ses instituteurs se réunissaient en conférences générales chaque année; dans ces réunions, attendues avec impatience par tous, on discutait des questions pédagogiques, on écoutait les leçons d'hommes éminents, et l'on se stimulait réciproquement. Les comptes-rendus de ces conférences, publiés chaque année sous le titre de *Précis*, renferment une foule de données intéressantes et marquées, la plupart, au coin d'une pédagogie saine et rationnelle. Cela dura jusqu'en 1848. Les obstacles que la République eut à vaincre dans ses premières années d'existence, les travaux multiples auxquels donna lieu la réorganisation politique du pays firent que le gouvernement d'alors perdit un peu de vue les conférences générales. Mais elles ne devaient pas être abolies pour toujours! Les instituteurs les réclamaient à cor et à cri, et, en 1860, grâce à la bienveillance et au zèle de M. Monnier, directeur de l'Education publique, elles furent rétablies. Les instituteurs furent conviés à y assister, et l'Etat accorda à tous ceux qui s'y rendraient une indemnité de fr. 3 par jour. Dès lors, les choses ont subsisté sur le même pied, et, il faut l'espérer du moins, elles continueront toujours de même.

L'année où les conférences reprirent vie, il y avait, à Neuchâtel, un certain nombre de jeunes instituteurs qui suivaient un cours préparatoire que l'Etat faisait donner aux jeunes gens désireux de se vouer à la carrière de l'enseignement. M. le Dr Guillaume, un des professeurs de ce cours, parla d'une association du corps enseignant. Cette idée fut accueillie avec enthousiasme par ses jeunes auditeurs, qui se mirent immédiatement en devoir de la réaliser. Secondés par quelques instituteurs plus âgés, entre autres par M. Villommet qui déploya une activité et un zèle dignes d'éloges, ils firent un appel à tous leurs collègues du canton. Cette invitation fut entendue, et, dans les conférences générales de la même année, la *Société pédagogique* fut fondée. Tous les instituteurs n'y

adhérèrent pas immédiatement, mais, peu à peu, ceux qui hésitaient, finirent par y entrer, de sorte qu'aujourd'hui tous, à peu d'exceptions près, en font partie.

La Société pédagogique neuchâteloise, comme toutes les sociétés de cette nature, a pour but le développement de la science éducative, le perfectionnement des méthodes d'enseignement et la création, entre ses membres, de relations amicales et fraternelles. Elle a à sa tête un Comité central, qui alterne de district en district, et elle se subdivise en six sections de district, ayant chacune son Comité particulier. Le nombre des conférences régulières de section est fixé à quatre au moins, si elles sont d'un jour, et à six si elles ne sont que d'une demi-journée. Les travaux de ces réunions sont de deux sortes : 1^o des leçons, communications, exposés, etc., donnés par les membres sur tel sujet de leur choix. — Tout membre est tenu de présenter un travail au moins pendant l'année; — 2^o des discussions sur les questions proposées par le Comité central, de concert avec la Direction de l'Instruction publique, pour être traitées à l'assemblée générale, soit aux conférences. Voici un aperçu des questions abordées ces dernières années :

- 1^o Quels sont les meilleurs moyens d'amener les élèves à acquérir un usage correct et facile de la langue maternelle ?
- 2^o Du meilleur mode de discipline scolaire. Des avantages et des inconvénients du système des récompenses ?
- 3^o Quels sont les meilleurs exercices de mémorisation ?
- 4^o Du livre de lecture et de ses divers usages dans l'école primaire ?
- 5^o De la meilleure méthode à employer pour l'enseignement de l'arithmétique ?
- 6^o De la nécessité de l'enseignement du dessin. Utilité de l'adoption obligatoire d'un cours de dessin ?
- 7^o De l'enseignement de l'instruction civique. Utilité de l'adoption d'un manuel ?
- 8^o Du rôle éducatif et moral de l'école ?
- 9^o Des meilleures méthodes pour l'enseignement du style et de la composition dans les écoles primaires ?
- 10^o Des cours d'instruction et de perfectionnement donnés aux instituteurs et des moyens de les rendre profitables le plus possible ?
- 11^o Quels sont les meilleurs moyens d'intéresser, de vivifier et de rendre utiles les conférences générales des instituteurs ?
- 12^o Les examens annuels des écoles sont-ils bien l'expression de l'état moral et intellectuel de celles-ci ? Quelles réformes pourraient y être apportées ?

Jusqu'à l'année dernière, un instituteur de l'école industrielle ou un professeur ouvrait la discussion, sur chaque sujet, par l'exposé de ses idées; mais, soit que celles-ci parussent peu pratiques, en général, soit que la discussion qui suivait se trouvât entravée par un certain sentiment de crainte, cette manière de faire a été abandonnée, et l'on se borne aujourd'hui à lire les rapports des sections, comme préliminaires aux débats.

Un autre stimulant de l'activité des instituteurs neuchâtelois, c'est le concours. Chaque année une certaine somme donnée en partie par l'Etat (fr. 200), est affectée à récompenser les meilleurs travaux fournis: *a)* sur des sujets proposés; *b)* sur des questions traitées *ad libitum*. Un Jury, composé de neuf membres, examine les mémoires, fait rapport aux conférences, et décerne les prix.

Ces explications données, abordons les conférences de cette année.

* * *

De l'importance du catalogue de l'école et des rubriques dont il doit se composer pour être complet, telle est la première question qui a été traitée. Il résulte de la discussion à laquelle elle a donné lieu, que le catalogue est très important: il est, pour l'instituteur, ce que sont les livres de comptabilité pour un commerçant; mais, pour qu'il remplisse véritablement son but, il doit être tenu de manière à donner toujours comme le signalement intellectuel et moral de la classe. Conséquemment, il ne sera pas une simple matricule, mais il contiendra des notes et des explications sur la conduite, l'application, les progrès, le caractère, etc., des enfants. L'idée de rendre uniformes les catalogues, comme cela se pratique dans quelques cantons, notamment dans celui de Fribourg, a été généralement combattue: on a trouvé que l'école ne doit pas être trop règlementée, et qu'il est avantageux de laisser à chaque instituteur le soin d'adapter son catalogue aux besoins et à la physionomie de sa classe.

Des meilleurs moyens d'exciter l'émulation chez les élèves. L'émulation, mais une émulation sage, rationnelle, qui n'excite ni l'envie, ni la jalousie, ni la haine, a été reconnue comme un puissant auxiliaire de la discipline et des progrès. L'instituteur stimulera donc, d'abord, en proposant pour modèle à un élève intraitable ce même élève dans ses bons moments; ensuite, en lui faisant connaître la vie de ces hommes, *filz de leurs œuvres*, si nombreux de nos jours, qui, soit par leur travail, soit par leurs vertus, soit même par la seule force de leur volonté, sont sortis d'une position sociale souvent misérable pour s'élever aux premiers rangs et devenir des hommes utiles à leur patrie et à la société. On peut aussi, mais en agissant avec discernement et prudence, proposer pour exemple à un mauvais

élève ses condisciples qui se conduisent mieux. Quant aux récompenses, aux prix entre autres, elles ont été généralement condamnées. Les bonnes notes, le rang, les carnets peuvent, en revanche, avoir leur utilité, mais il ne faut pas en abuser, et ne pas leur attribuer plus d'importance qu'ils n'en ont réellement.

Du rôle de l'instituteur hors de sa classe. Ce rôle a été examiné au triple point de vue de l'homme, du citoyen et du chrétien. Sous chacune de ces faces de son être, l'instituteur doit être en exemple à ses enfants et à ses alentours. On convient, en général, que la mission de l'instituteur ne finit pas à la porte de l'école ; il doit, sans toutefois se substituer à la police, surveiller les enfants dans la rue et les reprendre lorsqu'il les trouve en faute. Il peut aussi exercer une salubre influence sur les jeunes gens qui viennent de quitter l'école, en fondant des classes du soir, des cours instructifs, des sociétés de chant et autres, en extirpant les préjugés, en combattant les erreurs, etc.

Manuels pour l'enseignement. Ils ont été reconnus utiles pour toutes les branches, et nécessaires pour quelques-unes. Le manuel est à l'enfant ce que l'agenda est à l'homme d'affaires, les notes aux élèves des cours supérieurs. L'idée, en vogue aujourd'hui, d'adopter les mêmes manuels dans la Suisse romande, a été accueillie assez favorablement, mais on désire que les instituteurs primaires, les *hommes de l'art*, soient consultés avant toute adoption proposée. L'assemblée a entendu sur cette question un rapport supérieurement rédigé, présenté par M. Aug. Bonjour, au nom de la section de Neuchâtel. La question des manuels est à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de la Société pédagogique de la Suisse romande, et elle sera discutée à Fribourg l'été prochain.

Toutes ces questions avaient déjà été traitées dans les sections, qui ont présenté, sur chacune d'elles, un rapport circonstancié. Ces écrits étaient tous bien faits ; plusieurs d'entre eux avaient même un cachet d'élégance et de profondeur. Dans la discussion, on a pu se convaincre que, d'année en année, les instituteurs neuchâtelois faisaient des progrès dans l'art de la parole ; bon nombre d'entre eux parlent avec facilité, entraînent, voire même avec talent.

Une leçon pratique de lecture, donnée par un des assistants, a aussi provoqué une discussion très animée dans laquelle une foule de bonnes idées ont été émises sur cette branche si importante de l'enseignement primaire.

* * *

Les séances de relevée, avons-nous dit, ont été consacrées à la traction des affaires de la Société pédagogique. Dans la première, le Co-

mité central, par l'organe de son président, M. Renaud, instituteur au Locle, a lu un excellent rapport sur la marche de la Société pendant l'année qui finissait; ce document constate que 103 membres du corps enseignant font partie de l'association; 36 s'en sont tenus éloignés jusqu'à présent. Quant à la Société pédagogique romande, elle compte 99 instituteurs primaires et 4 secondaires.

Les six sections de district ont aussi fait connaître le résumé de leurs travaux de l'année. L'activité a été grande partout: des sections ont eu jusqu'à 12 conférences, dans lesquelles un grand nombre de leçons ont été données, et de travaux écrits présentés. La section du Locle, surtout, a déployé un zèle fort louable.

Une proposition de la section de Neuchâtel de fondre les six bibliothèques de district des régents en une seule, qui pourrait alors s'augmenter facilement d'ouvrages nouveaux, tandis que celles qui existent restent stationnaires, a été, après une vive discussion, renvoyée à nouveau à l'examen et au rapport du Comité central.

Sur la proposition d'un instituteur du district de Boudry, un télégramme porteur de salutations fraternelles et patriotiques, a été envoyé aux instituteurs du canton de Lucerne, réunis aussi en conférence; une réponse chaleureuse a été reçue.

C'est dans la dernière séance que le jury a lu son rapport et qu'ont été décernés les prix. Une somme de fr. 225 avait été affectée à cette destination. Voici l'ordre de mérite de ces travaux :

- 1^o Chronique de Bevaix, par M. Jaquet, prix fr. 50.
- 2^o Organisation de la Suisse à la fin de l'ancienne Confédération, par M. Bourquin, aux Bayards, prix fr. 40.
- 3^o Règles de trois et leurs applications, par M. Guinchard, aux Ponts, prix fr. 30.
- 4^o Fleurier pendant la révolution française, par M. Guebhart, à Fleurier, prix fr. 30.
- 5^o Chronique du Val-de-Travers, par M. Guyot, à Môtiers, prix fr. 30.
- 6^o Dictées orthographiques avec exercices intellectuels, par M. Renaud, au Locle, prix fr. 20.
- 7^o Chronique du Locle, par M. Roulet, aux Replattes, prix fr. 20.
- 8^o Les loisirs de l'instituteur, par M. Stoll, à la Chaux-de-Fonds, prix fr. 15.
- 9^o Progressions et logarithmes, par M. Guinchard, aux Ponts, prix fr. 15.
- 10^o Du rôle de l'instituteur hors de sa classe, par M. Favre, au Locle, prix fr. 15.
- 11^o Deux dessins et un album, par M. Guebhart, à Fleurier, prix fr. 10.

Le rapport du jury constate des progrès dans les travaux présentés par les instituteurs, mais il critique le style de ces compositions, qui laisse à désirer dans la plupart.

Le jury a été confirmé dans ses fonctions, et le Comité central pour l'année prochaine choisi parmi les instituteurs de la Chaux-de-Fonds.

Une question très importante aussi, a été traitée dans ces conférences; c'est celle relative à une pension de retraite en faveur des membres du corps enseignant. Comme ce sujet mérite quelques explications, nous y consacrerons un article spécial prochainement. En attendant, disons dès aujourd'hui qu'un projet présenté par la Commission, et d'après lequel trois facteurs concourraient à former la pension : l'Etat, le *fonds des régents* et les contributions annuelles des instituteurs, a été accepté à l'unanimité. De chaleureux remerciements ont été votés à MM. Jacot et Villommet, à Neuchâtel, pour le travail consciencieux, difficile et tenace qu'ils ont fait à cette occasion.

* * *

Le compte-rendu qui précède est déjà bien long; mais il n'est cependant qu'une ébauche pâle et écourtée des travaux des conférences; un volume, qui sera publié plus tard, complètera ce que le cadre de cet article nous a forcé de passer sous silence.

En terminant, qu'il nous soit permis de rendre un juste tribut de reconnaissance à la Direction de l'Education publique, et à M. le Directeur Monnier, entre autres, pour les bonnes paroles qu'il a prononcées, les utiles conseils et les paternels encouragements qu'il a donnés aux instituteurs pendant ces réunions qu'il a présidées dans les séances du matin.

A. BIOLLEY.

QUELQUES MOTS SUR LES PENSIONNATS.

La réunion générale des instituteurs suisses, réunie à Soleure au commencement d'octobre, a eu une conférence française, à laquelle un bon nombre d'allemands ont pris part pour s'occuper des pensionnats dans leurs rapports avec la Suisse allemande. Nous donnons ici le rapport présenté dans l'assemblée générale du lendemain par M. Paroz.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

La conférence française a failli jouer de malheur. Hier matin, son président désigné, M. le Dr Guillaume, de Neuchâtel, qui avait préparé un rapport sur la question à l'ordre du jour, a télégraphié qu'il était empêché de venir. Il a

donc fallu se mettre à la besogne comme des gens pris au dépourvu. Au commencement, on a pu craindre que la discussion n'expirât tout en naissant; mais peu à peu elle s'est animée, et il a fallu le coup de trois heures pour l'arrêter. Nous avions à traiter les questions suivantes:

Les pensionnats de la Suisse romande qui reçoivent des jeunes gens (filles ou garçons) des cantons allemands pour l'étude du français, répondent-ils à leur but?

Ce but ne serait-il pas mieux atteint si l'on plaçait ces jeunes gens dans des familles (en échange, par exemple) et qu'on leur fît fréquenter l'école publique?

Messieurs, si nous n'avions eu à discuter que la question de principe, voici à peu près ce qui serait sorti de notre discussion:

L'école publique est préférable au pensionnat, parce que l'enseignement, en général, y est mieux organisé et mieux donné. L'enfant, d'ailleurs, s'y trouve plus directement en contact avec la vie du peuple pour laquelle il importe de le préparer.

Malheureusement, dans la pratique, l'application de ce principe renferme de sérieuses difficultés. Il est difficile de trouver une bonne et honnête famille, qui veuille se charger à un prix modéré de l'enfant que l'on veut envoyer dans une école. Il faut ensuite que l'enfant allemand qui veut entrer dans une école publique sache déjà assez de français pour se mettre au pas de la classe, autrement il perd son temps à l'école pendant quelques mois. Voilà deux obstacles qui peuvent rendre illusoirs les avantages de l'école publique. Il y a aussi la question financière qui vient encore compliquer le problème. Dans les villages, où la pension serait modique, on parle souvent un mauvais français et même le patois, et dans les villes, les pensions sont très chères, surtout dans les maisons organisées pour y recevoir des élèves qui fréquentent les écoles. A Morges, à Neuchâtel, à Lausanne, où il y a d'excellentes écoles, la pension, avec les accessoires, revient à 1,000, à 1,500, à 2,000, à 2,500 fr.; tandis que l'on a des pensionnats de filles pour 500 ⁽¹⁾, 600, 700, 800 fr., tout compris. Or, l'on connaît le proverbe : *D'après ta bourse gouverne ta bouche*. Personne n'est mieux placé que l'instituteur pour comprendre cela.

La conférence française a donc pensé que la question de fait devait ici dominer la question de principe. Qu'on envoie les enfants à l'école publique, quand les circonstances sont favorables, c'est-à-dire quand ils savent déjà un peu de français, qu'on peut les placer dans une famille ou dans une pension recommandable et que l'école publique est bonne. A la campagne, on aurait des garanties en général suffisantes, si l'on pouvait les placer chez l'instituteur ou chez le pasteur. Mais quand les circonstances ne sont pas favorables, il vaut mieux les envoyer dans un pensionnat, où l'instruction s'adapte mieux à tous les cas particuliers, en donnant la préférence à ceux qui reçoivent peu d'élèves et qui, par conséquent, réalisent le mieux une vie de famille. Bon

(1) M. Huguelet, à Tramelan, reçoit des jeunes filles pour une pension moins élevée encore, et bien des jeunes gens ont subi avec succès l'examen de patente d'instituteur ou d'institutrice en quittant sa maison.

nombre de pensionnats sont recommandables, et il faut le reconnaître, les élèves y apprennent le français, au moins quand on les y laisse un temps suffisant, ce qui, malheureusement, n'est pas toujours le cas. Pour mettre un novice au courant du français, il faut compter une moyenne de deux années. J'ajoute que les pensionnats présentent généralement, sous le rapport moral et éducatif, des garanties qui sont fort appréciées des parents, et qui pèsent toujours, et avec raison, sur leurs décisions.

Quant aux enfants des classes pauvres qui veulent apprendre le français, il ne leur reste guère d'autre parti que d'aller dans la Suisse française comme domestiques, ouvriers, apprentis, ou de faire un échange, ce qui a lieu souvent, mais pas toujours à la satisfaction des deux parties.

A ces règles générales sur la marche à suivre quand il s'agit d'envoyer un enfant dans la Suisse française, on a joint quelques critiques à l'adresse des pensionnats.

Dans les pensionnats de garçons, en particulier, on envoie souvent des élèves peu doués ou de jeunes polissons dont on n'a rien pu faire ailleurs. Il y a là un danger pour les enfants qu'on y place. Que de bons élèves ont été perdus par un camarade vicieux ! Il est donc à désirer que les directeurs de pensionnats soient plus sévères dans les admissions. Il est juste d'ajouter que les mêmes dangers existent souvent en dehors des pensionnats.

On s'est plaint aussi que dans les pensionnats les sous-maîtres sont souvent trop jeunes et trop au-dessous de leur tâche. On prend ces maîtres-là parce qu'ils coûtent peu ; mais c'est faire de l'économie au détriment de l'éducation. A cette plainte s'ajoute naturellement celle qui accuse certains pensionnats d'être une simple affaire de spéculation.

On s'est plaint encore que dans quelques pensionnats la discipline était très faible. On y fait abus des récréations, des amusements, de l'équitation, des bals qu'on y organiserait de concert avec des pensions de jeunes demoiselles ! L'instruction et l'éducation souffrent grandement de cet état de choses.

D'un autre côté on a élevé une plainte contraire contre certains pensionnats de filles : ici, l'on y ferait abus d'exercices religieux. Nous voulons tous, messieurs et chers collègues, fonder l'éducation sur la religion ; c'est notre sûreté individuelle et sociale. Ceci me fait songer au service qu'elle rendit un soir à un voyageur qui s'était égaré sur une montagne. Il arrive devant une maison d'apparence suspecte ; néanmoins il se hasarde à demander l'hospitalité, et on le met dans une petite chambre où il commence à être fort inquiet.

Mais au bout d'un moment, il entend le père de famille faire la prière avec ses enfants, et voilà notre homme délivré de sa frayeur : il passa une très bonne nuit ! Non, nous ne voulons pas ôter à l'éducation sa base la plus solide et la plus sûre ; toutefois, nous pourrions craindre qu'un zèle exagéré, étroit ou mal entendu, ne nuise, en effet, dans certains pensionnats, au développement du sentiment religieux par des exercices de piété trop longs, trop fréquents, ou trop mécaniques.

On a aussi accusé, et cette plainte est générale, les pensionnats de filles de trop traiter leurs élèves en demoiselles : elles y apprennent à mépriser les ouvrages ordinaires de la vie domestique, et y contractent le goût de la toilette, entrant par là dans une voie contraire aux exigences de la vie pratique et à la vocation spéciale de la femme. De retour à la maison, leurs mamans sont souvent leurs domestiques ; elles brodent, tandis que ces dernières refont leurs lits et raccommodent les trous qu'elles ont faits à leurs bas. Il faut réagir contre cette tendance, malheureusement trop générale de nos jours, et travailler à remettre en honneur chez toutes les femmes, sans distinction de rang, les humbles occupations qui font régner l'ordre, la propreté, l'économie, et par ce moyen aussi la paix au sein de la famille.

On s'est encore élevé contre certains programmes pompeux qui ne sont, dans la réalité, jamais réalisés. On ne devrait pas tromper les parents par de brillantes annonces. Il faut laisser ces procédés-là aux charlatans.

Enfin, l'on s'est plaint, et non sans raison, que les pensionnats de jeunes filles ne sont souvent dirigés et tenus que par des femmes. Pour faire une bonne éducation, il est nécessaire que l'homme, le représentant de la force, de la volonté et de l'intelligence, y prête son concours, au moins dans une certaine mesure. On peut appliquer ici ces beaux vers de Schiller :

Wo das Strenge mit dem Zarten,
Wo Starkes sich und Mildes paarten,
Da gibt es einen guten Klang ⁽¹⁾.

Et contre le système de l'école publique n'a-t-on rien dit ? Messieurs, nous avons eu assez à faire en critiquant les pensionnats, sans y joindre encore la critique de nos écoles. Pourtant, je dois le dire puisque je suis rapporteur, quelqu'un a dit que les garçons envoyés à Lausanne pour apprendre le français dans les écoles publiques, n'y étaient pas toujours convenablement surveillés. Plusieurs y auraient appris à flâner en contemplant les charmes du Léman, et à boire avec trop de plaisir le bon vin qui croît sur ses rives enchantées.

Tel est, en peu de mots, le résumé de notre discussion, et il me semble que la seule conclusion que l'on puisse en tirer, c'est que dans un cas donné, chacun doit chercher à prendre le parti le plus avantageux. Et pour faciliter la décision, il importe d'éclairer les parents qui ont des enfants à envoyer dans la Suisse française, afin qu'ils puissent prendre un parti raisonné et raisonnable.

En terminant, qu'il me soit permis d'ajouter que la question de l'étude du français par les Allemands et de l'allemand par les Français, a une haute importance sociale pour notre patrie. On a fait la remarque que les langues nous séparent plus que les confessions. Eh bien, appliquons-nous, en faisant apprendre les deux langues à la génération qui s'élève, à abattre ce vieux mur

(1) Madame Morel a traduit ainsi ce passage de la *Cloche* :

Pour obtenir la parfaite harmonie
Il faut unir la force et la douceur.

de séparation, ce reste de Babel, qui s'élève encore entre la Suisse allemande et la Suisse française, et nous aurons, non seulement rendu de bons services aux diverses vocations de la vie civile, mais encore rapproché l'orient de l'occident de la Suisse, et fait une bonne œuvre patriotique.

QUESTIONS D'HISTOIRE NATIONALE.

(Suite.)

IV. • Quel est le lac de la Suisse qui a porté le nom de mer au moyen âge ? »

Cette question n'a pas trouvé de solution sérieuse dans les lettres de nos correspondants. Mais elle est aisée à trouver. C'est le lac de Constance, appelé aussi lac de Brégentz (*lacus potamicus*) en allemand Bodensee. Les chroniques du moyen âge lui donnent le nom de *Mer de Souabe* (*Mare Suevicum*).

(A suivre.)

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

BERNE. — La commission du synode a été réunie le 26 octobre et s'est occupée : 1° de la question du traitement des instituteurs ; 2° de la statistique ; 3° de l'âge d'admission des élèves ; 4° des moyens d'instruction pour l'enseignement du chant ; 5° du règlement des écoles secondaires.

A propos de ces dernières, il y a eu examen d'aspirants et d'aspirantes, au nombre de 13.

LUCERNE. — Le 17 octobre dernier s'est réunie à Dagmersellen la Société cantonale des instituteurs ; 250 membres étaient présents, M. Dula, directeur de l'école normale, présidait. Trois autres pédagogues distingués, Riedweg, Zähringer et Bell, honoraient la réunion de leur présence. Après une grand'messe et un sermon de M. le curé Estermann, la séance commença par un discours de M. Dula. Les rapports des conférences ont été lus et on a décidé de prier la Direction de l'Instruction publique de mettre à l'ordre du jour pour l'année prochaine l'*Etude du pays* (*Heimatkunde*).

L'*Educateur* consacrera prochainement un article de fond au mouvement scolaire du canton de Lucerne à partir de 1858.

URI. — Les 18 et 19 octobre a eu lieu à Altorf la conférence des instituteurs laïques et ecclésiastiques du canton. M. le curé Furrer, du Seelisberg, a ouvert la séance en faisant ressortir l'utilité des conférences. On s'est occupé ensuite de la manière d'enseigner le calcul et l'orthographe ; on a témoigné le désir d'avoir un guide pour l'enseignement du calcul qui servît à la fois au maître et à l'élève.

ST-GALL. — Dimanche, 22 octobre, la nouvelle commune protestante de Gossau a célébré l'érection d'une maison d'école. M. le landammann Saxer, président du Conseil d'Education, assistait à la cérémonie et a répondu au discours d'inauguration prononcé par M. le pasteur Rimensberger. Le doyen émérite Wirth a pris ensuite la parole et fait jaillir les larmes des yeux des assistants par quelques paroles bien senties, sur l'alliance de la religion et de l'instruction.

ARGOVIE. — Ce canton, si vanté, ne mérite décidément pas sa réputation. Car après sa croisade égoïste contre ses Juifs, en voici venir une autre contre l'augmentation du traitement des instituteurs. « Il y a là, dit la *Nouvelle Gazette scolaire de Berne*, une leçon pour le Directeur de l'Instruction publique pour avoir voulu donner une base trop démocratique à l'administration scolaire, en remettant l'élection des curés et des instituteurs au caprice d'un peuple peu éclairé et exposé à toutes les influences extérieures. »

La *Gazette de Berne* conseille aux magistrats de renoncer à la pension et de l'attacher à l'augmentation du traitement.

THURGOVIE. — Dans un entre-filet publié en post-scriptum de la *Gazette suisse des Ecoles*, M. Scherr déclare qu'il n'a reçu que fr. 244 pour la rédaction de ce journal. On sait que M. Scherr se retire de la rédaction qui était une œuvre toute de dévouement de la part de cet homme éminent dont on peut ne pas partager les principes, mais dont on ne doit pas méconnaître le talent et l'expérience.

ALLEMAGNE. *Francfort-sur-le-Mein*. — Le minimum du traitement d'un instituteur est fixé à 1,000 florins. Au bout de 5 ans il doit être porté à 1,100; au bout de cinq autres années, à 1,200.

BAVIÈRE. *Munich*. — Les exercices militaires viennent d'être introduits à l'école attachée à la paroisse de St-Boniface.

BOHÈME. — A Wildenschwert, en Bohême, on vient d'élever un monument avec cette inscription :

A JEAN AMOS KOMENSKY,
LA NATION RECONNAISSANTE,
le 5 septembre 1865.

Ce Jean Amos Komensky n'est autre que le célèbre éducateur slave, Jean Amos Comenius, qui vivait au XVII^e siècle, et que l'on pourrait appeler le PÈRE DE L'ENSEIGNEMENT INTUITIF. Il fit d'abord l'application de cette méthode aux langues et publia en 1631 un ouvrage qui fut bientôt traduit dans toutes les langues de l'Europe et même en arabe, en perse et en mongole. En 1659 parut, à Hanau, son *Orbis Pictus* ou le monde expliqué aux enfants dont on a tiré de nos jours les matériaux de la Galerie systématique. Après avoir longtemps enseigné en Pologne, Amos fut appelé en Angleterre pour y réformer les écoles, puis en Suède où il eut pour protecteur l'illustre chancelier Oxenstierna, le plus grand homme d'Etat qu'ait eu ce pays. Après bien des vicissitudes, Comenius

ou Komensky, puisque c'est là son vrai nom, alla mourir à Amsterdam, le 15 octobre 1671. Il a laissé 92 ouvrages dont nous ne possédons plus que 54.

La vie et les œuvres de Comenius suffiraient à démontrer que l'éducation populaire est bien antérieure à la Révolution française, à laquelle on semble parfois vouloir la faire remonter. Jean Komensky était prêtre. Mais la qualité d'homme d'église n'a nullement empêché ses compatriotes de lui rendre hommage. En honorant un grand homme, c'est moins lui qu'on honore que l'idée salubre qui est personnifiée en lui. L'érection de cette statue est un nouveau démenti donné à ces deux catégories d'esprits opposées qui estiment qu'un prêtre ne peut pas ou ne doit pas être patriote et philanthrope dans le sens élevé de ces deux expressions.

ETATS-UNIS. *Washington*. — Une belle fête scolaire a eu lieu dans cette ville fédérale, la capitale des Etats-Unis. Le Président de la République, M. Johnson, a assisté à ce 25^e anniversaire de l'école du dimanche. 5,000 enfants et 700 instituteurs étaient réunis et chacun déposait un bouquet dans le chapeau du Président. C'était charmant et grandiose à la fois. Le défilé fini, le Président parla et dit d'excellentes choses, entre autres quand il recommanda aux enfants de ne pas compter sur leurs parents et de faire eux-mêmes leur éducation; « que jamais il ne vienne en votre pensée que vous valez mieux que » ceux qui se trouvent dans une situation de fortune moins avantageuse ou » qui vous paraissent moins bien doués du côté de l'intelligence. »

Ces paroles sont belles et on ne peut qu'y applaudir. Il n'en est pas tout à fait de même (à notre avis) dans l'appel que M. Johnson a cru devoir faire à l'ambition des 5,000 enfants, réunis autour de la Maison Blanche pour l'écouter, quand il leur a dit: « Mes chers amis, chacun de vous est né candidat à la présidence.... Et vous, petites filles, vous ne pouvez pas être présidents, mais » vous pouvez devenir la femme du Président. Pénétrez-vous de cette pensée... »

Il nous est impossible, à moins de tomber dans le fétichisme américain, de voir un sens élevé, utile, pratique et vraiment moral dans ces paroles et cette course au clocher de la présidence proposée à la jeunesse américaine des deux sexes.

Avis important. — Nous avons reçu de M. l'archidiacre Baggesen quelques observations en réponse à l'article de M. Paroz sur la Bæchtelen, que le manque d'espace nous oblige à renvoyer au prochain numéro.

Comme il nous arrive des cantons voisins des demandes d'ouvrages de calcul de Zehring, traduits par M. Ducotterd, nous informons le public que ces ouvrages sont en vente: à Lausanne, chez M. Chantrens; à Neuchâtel, chez M^{me} veuve Leidecker; à Payerne, chez M. Rudolph; au Locle, chez M. Graa; à Genève, chez M. Gex, cadet, etc.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.